

SNUipp Val d'Oise

Infos



n° 137 mars 2010

SNUipp Val d'Oise Info

Bulletin mensuel du Syndicat National Unitaire
des instituteurs, professeurs des écoles et p.e.g.c. section du Val d'Oise
Maison des Syndicats 95014 CERGY CEDEX

1210SO7630

ISSN 1252-9915

Dir de pub. J-P MAURICE

Prix de vente au numéro : 0,5 euro

Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Val d'Oise. Conformément à la loi du 6.01.1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Val d'Oise 26 rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX

Cergy CDIS



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Dispensé de timbrage

Déposé le jeudi 4 mars 2010

Objectif Mars...

Les mesures engagées par le gouvernement renforcent les inégalités et poursuivent l'offensive contre l'école. La réforme de la formation et du recrutement des enseignants s'inscrit dans cette optique. La suppression de milliers d'emplois au niveau national a des répercussions sévères sur les cartes scolaires. Avec 1317 élèves en plus dans notre département, pour la seconde année le taux d'encadrement diminue. **Les conséquences sont lourdes** sur les effectifs dans les classes, sur les moyens de remplacement, sur la scolarisation des moins de 3 ans, sur les postes spécifiques (Rased, ZEP...). Pour la première fois **aucun départ** en formation CAPA-SH E n'est programmé, la transformation de postes ZEP est annoncée pour faire face à la hausse des effectifs...

Dans ce contexte il est urgent d'amplifier les réponses collectives. Le SNUipp poursuit le travail engagé avec ses partenaires et leur proposera de développer les actions à tous les niveaux.

Nous invitons toutes les écoles à **envoyer des délégations** (parents et enseignants) lors du CDEN du 16 mars à partir de 17h à la Préfecture à Cergy.

Nous appelons les collègues à prendre part à toutes les initiatives locales et nationales, de participer à la **journée de grève interprofessionnelle du 23 mars** pour la défense de l'emploi, du pouvoir d'achat, des conditions de travail, des retraites, des services publics, pour une autre réforme de la formation...

Kamel Ould Bouali

Secrétaire départemental du SNUipp 95

Mardi 23 mars 2010 : GRÈVE

**Retraites, Emploi, Salaires, Pouvoir d'achat,
Conditions de travail, Politiques publiques**

Mobilisation interprofessionnelle unitaire

Réunions d'information syndicale

mercredi 17 mars : Cergy (Maison des syndicats) **et Argenteuil** (Espace Mandela)

mercredi 31 mars : Ecoen et Goussainville

mercredi 7 avril : Sarcelles (école élit Kergomard)

Réunions de 9h à 12h - Informations sur <http://95.snuipp.fr>

Mouvement 2010

**Participation
du 4 au 17 mars**

saisie des vœux sur iprof

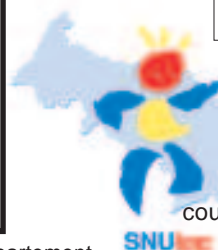
**Dossier spécial
sur le site du SNUipp 95
(<http://95.snuipp.fr>)**

**Mercredis 10 et 17 mars
Permanences spéciales**

Section départementale du SNUipp 95
Maison des syndicats - Cergy

Sommaire

Edito	p1
Actualités	p2 à 7,
Adhésion	p8



**SNUipp FSU
Val d'Oise**

Tél : 01 30 32 21 88

Fax : 01 30 32 39 12

courriel : snu95@snuipp.fr

site : <http://95.snuipp.fr>

« Le poumon, vous dis-je »

Les ravages sociaux et humains de la crise financière économique, sociale et environnementale sont considérables.

Et pourtant en dépit d'un changement spectaculaire de discours et de quelques inflexions ponctuelles, aucun changement de fond des politiques conduites, notamment en France : bien au contraire l'affirmation sans cesse martelée de la nécessité de poursuivre ce qui est appelé « réformes » mais qui est en réalité un ensemble relativement cohérent de régressions.

C'est ainsi que d'un côté on nous explique que la France a moins souffert de la crise grâce à son système de protection sociale et à ses services publics et que de l'autre on met en avant la nécessité impérieuse d'économies pour s'attaquer à ces mêmes « amortisseurs » que l'on vante tant.

C'est ainsi que l'on ne cesse d'invoquer et de déplorer l'endettement de la France et que, refusant de revenir sur des décisions en matière fiscale qui appauvrissent l'Etat et les Collectivités tout en accroissant les inégalités, on rajoute de l'endettement à travers un grand emprunt dont on prétend compenser le coût en taillant encore plus dans les dépenses des services publics.

Il ne suffit pas d'aller à Davos faire la leçon aux banquiers, il faut changer de politique. Il y a une semaine le Président de la République à la télévision répondait quasi mécaniquement aux questions et aux cas qui lui étaient soumis par les mêmes leitmotiv : « travailler plus pour gagner plus », « la faute aux 35 heures », « réduire les dépenses publiques ».

Cela fait penser à ces personnages de Molière qui répètent machinalement la même expression sans tenir compte d'une réalité qui lui éclate à la figure : « le poumon, vous dis-je ». Le problème n'est pas seulement que ces réponses sont inadaptées comme les potions et les saignées des médecins de Molière, c'est qu'elles poursuivent des politiques et des orientations qui portent une responsabilité éminente dans la crise et qu'elles esquivent le débat sur les vraies réponses.

L'urgence, elle est aussi pour les services publics et la fonction publique elle-même. Bien évidemment chacun a en tête les suppressions de postes et leurs

conséquences tant pour les missions et la qualité du service public que pour les personnels eux-mêmes. La menace est aussi dans la conception même des services publics, de leur rôle, de leurs missions, de leurs principes de fonctionnement.

Et la rhétorique du « faire mieux avec moins » recouvre en réalité une casse de la qualité et de l'efficacité des services publics.

Derrière la réforme Darcos de l'école primaire, derrière la suppression de la carte scolaire, derrière la réforme des lycées professionnels et maintenant celle des lycées, derrière une réforme

de la formation des enseignants qui nie qu'enseigner est un métier qui s'apprend, derrière l'abandon du collège, derrière la déshérence de l'éducation prioritaire, derrière la loi L.R.U et la mise en cause de la façon dont se construisent et se transmettent les savoirs dans une démarche d'intérêt général c'est toute cette orientation que l'on peut voir. Nous ne devons pas renoncer à lutter mais en même temps nous devons articuler nos luttes avec un travail d'explication, de « pédagogie » de nos revendications et de propositions alternatives. Nous avons à remettre sur ses pieds un débat éducatif brouillé par les fausses oppositions entre prétendus « républicains » et soi disant « pédagogues » alors que la vraie opposition réside entre ceux qui veulent que l'école se donne tous les moyens d'assurer la réussite de tous et ceux qui ont fait des choix qui reviennent à conforter les inégalités et en renvoyant les causes de l'échec scolaire aux dons, aux talents ou à un travail dont on n'interroge jamais le sens.

En dépit des attaques, réaffirmons notre croyance en l'avenir du service public d'éducation. Que c'est un enjeu qui concerne chacun et que nous pouvons et devons le transformer, lui donner un nouvel élan à tous les niveaux, dans tous ses secteurs.

Soyons confiants dans l'avenir de l'école publique, faisons partager cette confiance, portons l'ambition, ouvrons les champs des possibles. C'est peut être le meilleur moyen de lutter.



Un grand débat ?

L'école suprême recours pour un débat qui embarrasse ?

Alors que le ministre de l'éducation nationale et porte parole du gouvernement avait assuré que l'école devait rester en dehors du grand débat sur l'identité nationale, le gouvernement vient de conclure ce dernier par une série de mesures centrées sur l'école.

Faut-il rappeler que l'éducation à la citoyenneté fait partie des programmes ? Du drapeau français flottant à la porte des écoles aux échanges avec les parents... rien de très nouveau pour les enseignants qui assurent au quotidien la mission d'éduquer ensemble les enfants de ce pays à partir des valeurs communes.

Qui le gouvernement, alors qu'il vient de supprimer la Défenseur des enfants, veut-il impressionner en demandant l'affichage, dans chaque classe, de la déclaration des Droits de l'homme ?

Le SNUipp rappelle que c'est une réflexion permanente sur le « vivre ensemble » qui est nécessaire pour alimenter les pratiques pédagogiques dans les écoles et non des annonces médiatiques vides de sens. Les équipes n'auront pas attendu aujourd'hui pour réfléchir aux règles et règlements à construire et à mettre en place dans les écoles ! Quant au livret de citoyenneté qui devrait accompagner l'élève du CE2 au lycée, le SNUipp s'interroge sur l'efficacité d'un tel suivi : suffirait-il de noter les dates auxquelles aura été chantée la Marseillaise dans son parcours scolaire pour s'assurer de la construction de la citoyenneté ?

Encore une fois le gouvernement aura oublié de consulter les enseignants et surtout de mettre en oeuvre une politique qui permette à l'école de mieux faire « vivre ensemble » tous les élèves.

Ça me dit plus ?

76% des Français ne feraient plus l'amour le samedi matin.

Depuis la suppression de la classe ce premier jour du week-end, certains parents disent avoir été contraints de réduire la fréquence de leurs câlins.

Ainsi, 76% des personnes en couple avec enfants scolarisés de moins de 18 ans regrettent cette loi car elle les prive d'un moment d'intimité, selon un sondage réalisé par Love Intelligence.

Seuls 23% des sondés déclarent que cela n'a rien changé à leur vie sexuelle. Le sondage révèle également qu'avant cette loi, pour 57% des couples, le samedi matin était destiné à flemmarder sous la couette pour « une grasse matinée pleine d'intimité ».

Avec le travail du dimanche en plus, c'est la natalité qui risque de chuter...

Sondage réalisé entre le 11 décembre 2009 et le 12 janvier 2010 auprès de 3.768 couples ayant des enfants scolarisés de moins de 18 ans.

Les infos sont sur :
<http://95.snuipp.fr>

Retraites : se mobiliser !

Se mobiliser pour défendre avec l'ensemble des salariés les retraites par répartition, et empêcher toute nouvelle régression.

Les réformes Balladur de 1993, la loi Fillon de 2003, annoncées comme devant sauver le système de retraites par répartition ont au contraire conduit à des dégradations extrêmement fortes en pénalisant lourdement les femmes, les salariés qui ont connu le chômage, la précarité, le temps partiel et en instituant des mécanismes pesant sur le niveau des pensions. Aujourd'hui, pour l'ensemble des salariés, le gouvernement envisage de reporter l'âge légal de départ à la retraite.

Pour les fonctionnaires, il envisage également de dégrader encore les pensions en supprimant la référence des 6 derniers mois dans le calcul du montant des pensions. La FSU réaffirme la défense des 37,5 annuités, les 75% et le calcul sur les six derniers mois.

La FSU, première organisation de la fonction publique, s'est prononcée dans son congrès contre toute nouvelle dégradation des retraites et pour la défense du code des pensions.



Elle s'oppose à l'alignement des régimes de retraite dont le but est de cautionner la baisse des pensions et celle des retraites pour l'ensemble des salariés. Pour la FSU, il s'agit de répondre aux revendications des salariés pour obtenir une retraite à taux plein et garantir le départ à 60 ans selon des modalités propres aux différents régimes.

La FSU défend le maintien du niveau de vie des salariés au moment où ils cessent leur activité. Pour cela il faut accroître les moyens de financement des régimes de retraite et privilégier des politiques favorables à l'emploi et aux salaires. Une réforme systémique comme celle étudiée dans le cadre du COR ne répond pas à cette exigence et fait, au contraire, le choix de la baisse des pensions.

La FSU s'engage à tout mettre en œuvre pour mobiliser les fonctionnaires et agents publics et sera à l'initiative pour combattre toute régression dans le public et le privé.

Educat° prioritaire

Enquête en ligne : faire le bilan de la politique ministérielle menée depuis la "relance" de 2006.

Après la « relance » de l'éducation prioritaire de 2006 qui rompt avec la logique de zone au profit de l'individualisation des parcours des élèves et vise à un resserrement des moyens sur les Réseaux Ambition Réussite (RAR), nous arrivons à une période de bilans ministériels. Au mois de novembre 2009, le ministre annonçait par voie de presse quelques pistes concernant directement les personnels : doublement de la prime, contrat d'engagement pour stabiliser les équipes, détachement, accès à la hors-classe après 5 ans d'enseignement en Education Prioritaire (EP).

Lors du dernier Conseil National, le SNUipp a décidé de lancer une campagne qui se traduira, entre autres, par une journée nationale d'étude le 1er avril 2010.

Le SNUipp tient à faire son propre bilan pour en faire émerger des propositions qui permettent une véritable relance pour une école de la réussite de tous. Nous avons besoin d'éléments précis pour vérifier l'écart entre le discours et la réalité de la politique mise en place par le ministère.

Nous vous proposons donc une enquête en ligne à destination des écoles situées en Réseaux de réussite scolaire (RRS) ou en Réseau Ambition Réussite (RAR) à compléter sur :

<http://www.snuipp.fr/questionnaires/index.php?sid=35676&lang=fr>

Grève le mardi 23 mars 2010

Lors du sommet social qui s'est tenu aujourd'hui, le président de la République s'est limité à annoncer une série de rendez-vous. Les organisations syndicales continuent de manifester leur profonde inquiétude sur l'emploi, le pouvoir d'achat et les retraites.

Le gouvernement n'a apporté aucune réponse concrète sur l'emploi, les salaires, le pouvoir d'achat, les conditions de travail et les politiques publiques. Il renvoie la question des chômeurs en fin de droits à une concertation avec le secrétaire d'Etat à l'emploi.

Alors que les organisations syndicales ont récemment dénoncé les atteintes au statut général des fonctionnaires, le gouvernement ne dit rien non plus sur le malaise dans la Fonction publique. Au nom de la révision générale des politiques publiques, il supprime des emplois au détriment des missions des services publics.

La dégradation des conditions de travail et de l'emploi touche les salariés du privé comme du public.

Concernant les retraites, avec un projet de loi annoncé dès septembre 2010, le calendrier reste très serré. Les organisations syndicales affirment leur volonté d'agir pour que le débat sur les retraites, prenne en compte l'ensemble des questions tant au niveau du privé que du public, notamment le niveau des pensions, l'emploi, le financement, la pénibilité, le code des pensions et la réduction des inégalités.

Les rendez-vous fixés par le président de la République et les négociations avec le patronat doivent être l'occasion d'apporter des solutions favorables aux salariés. La situation économique et sociale nécessite l'intervention convergente des salariés du public comme du privé, des retraités, des privés d'emplois, pour porter avec force leurs attentes et défendre leurs intérêts communs.

C'est pourquoi les organisations syndicales décident d'une mobilisation inter-professionnelle unitaire afin de peser sur ces différents rendez-vous. Elles décident ensemble d'une journée qui donne lieu à des grèves et des manifestations dans tout le pays le 23 mars.

Les organisations syndicales réaffirment que la sortie de crise passe par des mesures en faveur de l'emploi, des salaires et pensions, une fiscalité plus juste, des politiques publiques en faveur d'une relance économique respectueuse des impératifs écologiques.

Communiqué commun CFTD, CGT, FSU, Solidaires, UNSA



Carte scolaire

Un groupe de travail paritaire s'est réuni le jeudi 18 février à l'inspection académique pour examiner la carte scolaire pour la rentrée 2010. L'IA a présenté les différents éléments et les principes qui ont été retenus pour organiser cette carte.

1) Effectif Prévisionnel - dotation départementale

- Effectif en hausse : + 1317. Les représentants de l'IA annoncent une augmentation prévisionnelle de 1317 élèves à la rentrée 2010 qui se répartissent ainsi : 325 en maternelle, 956 en élémentaire, 36 en spécialisé.

- Dotation insuffisante : Quand 52 devient 7....

La dotation départementale pour la rentrée 2010 est de 52 postes répartis de la manière suivante :

25 postes pour les décharges de 4 classes. Assurées jusqu'à présent par les PE2 lors des stages filés, celles-ci disparaissent dans le cadre de la nouvelle réforme de la formation initiale.

27 postes pour l'augmentation de 1317 des effectifs élèves à la rentrée 2010.

- Echéance ministérielle

Principe 1 : le ministère impose d'utiliser au plus tôt la dotation au titre de la démographie. L'IA annonce donc qu'il utilisera l'intégralité de la dotation et doit arriver à un solde de 27.

Rappel : La hausse des effectifs par classe à la rentrée 2009 a contraint l'IA à ouvrir 32 classes provisoires le 4 septembre 2009. Pour assurer ces ouvertures l'IA avait gelé 20 postes en septembre 2009 (postes G et remplaçants). Or ces 20 postes vont être confirmés et représentent en quelque sorte une « dette » de 2009 engagée sur la rentrée 2010. Ce qui signifie qu'en réalité le ministère n'accorde au mieux que (27-20) soit 7 postes pour 1317 élèves supplémentaires.

2) Calendrier

Les prochaines échéances ont été précisées :

- CTPD le 11 mars et CDEN le 16 mars : lors de ces deux commissions l'IA annoncera les mesures d'ouvertures et de fermetures pour la rentrée 2010.

- Phase d'ajustement en juin 2010 en deux étapes : groupe de travail suivi d'une commission CTPD.

Principe 2 : L'IA envisage à l'issue de cette phase un solde de 12 postes avec des mesures qui seront définitives.

Avis de recherche : l'intégralité de la dotation départementale devant être utilisée dès le mois de mars, l'IA est contraint de constituer une réserve évaluée à 12 postes pour la phase d'ajustement de juin. L'IA envisage de réserver ces 12 postes sur le volume de postes ZEP/REP.

ZEP/ REP menacées !

L'IA fait part d'un constat d'une répartition non équilibrée sur le département. Il annonce qu'il entreprend un travail avec les IEN pour interroger l'utilisation de ces postes et dessiner une nouvelle répartition départementale reposant sur des critères plus objectifs. Le volume de postes ZEP/REP est de 97,5 dont 8 répartis sur les écoles « poches » qui regroupent les écoles qui devraient relever de l'éducation prioritaire mais dont le collège de secteur n'est pas classé en ZEP/REP. 5 postes vacants sont identifiés sur l'ensemble des REP.

L'IA travaille sur l'hypothèse suivante : $7 + 5 = 12$!

Pour constituer la réserve de 12 postes l'IA envisage de réserver 7 des 8 postes des écoles poches et geler les 5 postes vacants.

- Réajustement en septembre 2010

La dernière phase de la carte scolaire 2010 aura lieu dans les premiers jours de la rentrée. L'IA précise son engagement de ne pas prononcer de fermeture (sauf cas exceptionnel avec chute importante des effectifs) et de proposer des ouvertures provisoires assurées par des postes gelés.

3) Analyses et interventions du SNUipp

Nous sommes intervenus lors de cette commission sur tous les aspects et enjeux de cette carte. Nous avons caractérisé la situation du Val d'Oise qui comme les autres départements se retrouve dans une configuration particulièrement préoccupante depuis ces dernières années. Plusieurs éléments indiquent une nouvelle détérioration des conditions de fonctionnement des écoles et une nette dégradation des conditions d'exercice des enseignants. Il s'agit notamment des indicateurs suivants :

- le taux d'encadrement P/E (Nombre d'enseignants pour 100 élèves) en baisse pour la deuxième année consécutive et qui retrouve un niveau équivalent à celui de 1998;

- les moyens de l'aide spécialisée réduits notablement et avec en plus aucun départ en formation en option E et G pour la rentrée 2010 ;

- la réduction des moyens ZEP/REP;

- la scolarisation des moins de trois ans en chute libre...

Cette saignée dans les moyens remet en cause tout le travail des équipes et expose dangereusement l'avenir des élèves et notamment les plus fragiles d'entre eux.

Lors de ce groupe de travail le SNUipp a porté l'exigence d'une prise en compte de la réalité du fonctionnement des écoles avec des effectifs permettant des conditions d'apprentissage et d'exercice satisfaisantes.

ZEP/REP

Les mesures envisagées dans l'éducation prioritaire confirment les inquiétudes affichées sur le plan national de la fermeture programmée des postes « hors classe » : Rased, ZEP/REP....

Il y a un paradoxe de voir l'Etat investir sur ces territoires dans des dispositifs hors temps scolaire (accompagnement éducatif...) et dans le même temps annoncer des fermetures de postes sur ces mêmes territoires. Il n'y a pas en réalité de paradoxe, cette décision s'inscrit dans la logique de réduction des postes de fonctionnaires développée à l'extrême par ce gouvernement et qui n'ignore pas que des dispositifs tels que l'accompagnement éducatif permettent de donner l'illusion d'une prise en compte de la réalité des besoins de ces territoires. Ce dispositif comme tant d'autres participe à cette tendance de traiter les difficultés scolaires en dehors du temps de classe.

Cette vision et ces décisions sont inacceptables pour le SNUipp. Ces mesures touchent les secteurs et les élèves qui sont le plus en difficulté. S'en prendre à ces dispositifs d'aide montre bien la volonté de renoncement aux engagements pris au titre de la discrimination positive. L'ensemble de ces moyens nécessite au contraire d'être renforcé face à la réalité de la crise qui frappe de plein fouet les populations de ces secteurs.

Pour le SNUipp une telle décision est lourde de conséquences. Elle remet en cause un consensus et un équilibre existant sur le département avec des dispositions particulières pour les écoles poches. Nous sommes résolument opposés à ces choix car ils portent atteinte à l'ensemble des engagements pris vis à vis des équipes qui se sont investies dans ces secteurs particulièrement difficiles. Face à cette dégradation généralisée il est urgent de construire des réponses collectives. Le SNUipp poursuit le travail engagé avec ses partenaires (Fédérations de Parents d'élèves, organisations syndicales...) et leur proposera de construire des actions à tous les niveaux. Nous appelons les collègues à prendre part à toutes les initiatives locales et nationales.

Bilan des mesures

- 45 fermetures

- 42 nouvelles ouvertures et 28 confirmations des ouvertures provisoires annoncées en septembre 2009

- 57 situations avec « effectifs à surveiller » : 20 pour une éventuelle fermeture et 37 pour une éventuelle ouverture. Ces situations seront revues au CTPD de juin.

Urgent pour le 11 mars

Lors de ce groupe de travail nous sommes intervenus sur tous les dossiers qui nous ont déjà été transmis par les écoles et avons exigé les mesures nécessaires. Nous vous invitons à nous communiquer (par mail, fax...) au plus vite tous les éléments qui peuvent nous permettre de défendre votre école au CTPD 11 mars.

Situations des collègues au regard du mouvement

Le SNUipp est intervenu afin que les collègues touchés par une mesure de carte scolaire soient informés au plus vite pour qu'ils puissent participer dans des conditions satisfaisantes au mouvement.

L'IA s'est engagé à envoyer un courrier individuel à chaque collègue le 11 mars après le CTPD. Le serveur pour participer au mouvement ouvre du 4 au 17 mars. Le délai pour les collègues prioritaires est particulièrement réduit. La procédure et les modalités de participation étant complexes, le SNUipp a demandé qu'un délai supplémentaire soit accordé. Nous avons obtenu qu'un travail paritaire sur les prioritaires soit effectué après la fermeture du serveur pour identifier d'éventuelles erreurs de participation et d'ouvrir la possibilité de rectification pour les collègues concernés.

N'hésitez pas à prendre contact avec les délégués du personnel du SNUipp au 01 30 32 21 88 ou snu95@snuipp.fr

Si tu comprends pas, il paraît que le SNUipp peut t'aider et te conseiller !



Un mouvement bouleversé !

Depuis l'annonce de la réforme de la formation et du recrutement des enseignants, le SNUipp n'a eu de cesse de pointer les dangers de celle-ci et en demande toujours l'abandon. Au delà, des critiques formulées dans nos articles précédents sur la conception du ministère de la formation des nouveaux enseignants, cette réforme sera également lourde de conséquences sur les écoles, les élèves et les personnels. Nous aborderons également les conséquences de cette « réforme » sur le mouvement et sur les droits sociaux (temps partiel...)

Affectations des futurs stagiaires

Rappel : les lauréats du concours 2010 (étudiants Master 1 ou en PE1 à l'IUFM) seront en responsabilité d'une classe pour l'année scolaire 2010-2011. Pour le Val d'Oise, 214 stagiaires seront en poste dans les écoles dès septembre.

Les opérations du mouvement se déroulent en ce moment et les inspecteurs d'académie essayent de mettre en place dans l'urgence leurs modalités d'affectation.

Ces nouveaux stagiaires, sans formation professionnelle (certains d'entre eux auront eu au mieux 2 semaines de stage en responsabilité), devraient bénéficier d'1/3 temps de « formation ».

L'IA souhaite leur réserver des postes à temps complet répartis sur tout le département (8 à 10 par circonscription), afin de permettre leur suivi par les formateurs et d'organiser le remplacement durant leur période de formation.

Conséquences sur le mouvement à TD :

Une cinquantaine de postes seraient bloqués au mouvement à TD. Rappel : chaque année à l'issue du mouvement à TD, il ne reste **plus de postes vacants d'adjoints maternelle ou élémentaire**. Suite aux différentes opérations de réaffectation, de disponibilité, de permutations et d'exeat environ **150 à 170 postes à temps complet** sont habituellement libérés. Pour atteindre les **214 postes nécessaires** pour les stagiaires, l'IA estime devoir «geler» certains postes avant le mouvement à TD (environ 50).

Pour la première fois dans le Val d'Oise, des postes vacants seraient donc réservés avant le mouvement à titre définitif. Ces postes réservés apparaîtront dans le livre des postes au mouvement, ils seront gelés. A l'heure actuelle l'IA travaille sur une hypothèse de répartition des 214 postes nécessaires pour les stagiaires en 4 groupes de postes libérés d'ici à la rentrée : **¼ de postes libérés par les EXEAT, ¼ postes libérés par les couplages de ½ temps sur une même école, ¼ suite aux opérations de réaffectations, ¼ de postes gelés avant le mouvement à TD.**

La cinquantaine de postes réservés avant le mouvement a été répartie sur les circonscriptions en fonction du nombre de postes vacants et de collègues touchés par une mesure de carte scolaire.

Le SNUipp est intervenu afin que toutes les précautions puissent être prises pour éviter de mettre en difficulté les collègues prioritaires suite à une fermeture de classe. Nous avons demandé à ce qu'une étude très précise sur les postes vacants puisse être faite, et cela, en fonction du niveau (élémentaire ou maternelle) sur lequel s'opèrent les priorités.

Ensuite le SNUipp a pointé le fait que c'est la première fois qu'une décision de gel de 50 postes est prise dans le Val d'Oise. Cette décision rarissime signifie que l'IA considère la situation suffisamment grave pour prendre des mesures exceptionnelles. C'est une forme de validation de l'analyse portée par le SNUipp sur le danger que représente cette nouvelle formation et sur les menaces qu'elle fait peser sur les écoles, les équipes, les élèves et leurs familles.

Le SNUipp a demandé qu'une information officielle de l'IA soit adressée à toutes les écoles sur les modalités d'accueil de ces collègues stagiaires qui vont impacter fortement le fonctionnement des écoles. Un certain nombre de questions restent en suspend : gestion de l'aide personnalisée, répartition des classes, préparation de la rentrée scolaire. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les stagiaires n'auront connaissance de leur affectation que pendant le mois de juillet, donc, après la fermeture des écoles.

Mouvement à TP : l'effet boule de neige...

Un mouvement provisoire qui s'annonce complexe !

La **priorité affichée** par l'IA est de placer les nouveaux stagiaires (lauréats concours 2010) sur des postes pleins équitablement répartis sur le département. Dans le même temps, il faut affecter les 320 PE2 actuels, titulaires au 1er septembre 2010.

Cela porterait le nombre de postes nécessaires à près de 530.

L'IA envisage donc de modifier les modalités d'affectation des PE2. Ceux-ci ne bénéficieraient plus de postes réservés (après le mouvement à TD). Leurs affectations seraient traitées en priorité lors du mouvement à titre provisoire.

Les enseignants en début de carrière vont faire les frais de ces décisions liées à la réforme. Ils verront leurs possibilités d'affectations

largement réduites et ce sur plusieurs années... Plus généralement l'ensemble des collègues sans postes à l'issue du TD **essuieront toutes les incidences d'un mouvement bouleversé par des décisions irresponsables du ministère.**

De même les possibilités de **reconduction**, pourtant affichées dans la circulaire du mouvement, risquent d'être réduites à portion congrue.

Des MAD à la pelle !

Face aux mobilisations, le ministère n'a pas souhaité diminuer de nouveau le nombre de postes au concours (-30% de postes au concours 2009). Du fait de la mise en responsabilité directe des lauréats au concours 2010 et de la sortie dans le même temps des PE2 actuels, le département du Val d'Oise se retrouvera en surnombre à la rentrée. Surnombre estimé par l'IA entre 170 et 200. Ces collègues, essentiellement T2, T3, T4, n'auront pas de postes à la rentrée prochaine et seront affectés en MAD sur l'ensemble des circonscriptions. L'IA envisage d'en affecter environ une soixantaine sur des missions de remplacement des stagiaires lors de leur départ en formation

Une brigade spéciale devrait être créée, chargée du remplacement des collègues stagiaires durant leur stage de deux semaines. Les collègues affectés à l'année sur cette brigade seraient donc nommés sur le complément de 4 stagiaires.

Au vu de ce fonctionnement particulièrement contraignant, le SNUipp a proposé qu'un appel à candidature sur ce type de postes puisse être fait en amont afin de repérer les collègues qui seraient intéressés pour occuper ces missions. Nous avons aussi demandé à ce que ces collègues puissent bénéficier d'indemnités de remplacement (ISSR), conditions qui devront figurer sur l'appel à candidature.



Temps partiels à 80% : les enseignants écartés

Le 80% est une quotité de temps partiel de plus en plus demandée. Elle présente l'intérêt de ne pas réduire considérablement la rémunération mensuelle et est rémunérée 85,7%. Jusqu'à maintenant, l'IA accordait aux collègues cette modalité uniquement selon les besoins du service (possibilité de stage filé et nombre de PE2 suffisant). Déjà l'année dernière cette modalité n'avait été accordée qu'aux collègues qui renouvelaient leur demande et tous les autres en étaient écartés.

Du fait de la disparition de l'année de PE2 et du stage filé, cette quotité n'est plus proposée dans la circulaire départementale sur les temps partiels pour la rentrée prochaine. **Il s'agit d'une nouvelle restriction insupportable** des droits sociaux des enseignants du 1er degré qui se voient ainsi écartés de possibilités offertes aux autres fonctionnaires et aux salariés du privé.

Malgré l'absence de cette quotité dans la circulaire de l'IA **Nous engageons tous les collègues concernés** à demander cette quotité en adressant un courrier à l'IA. Nous vous conseillons de compléter le formulaire de demande avec votre choix parmi les quotités proposées par l'IA, d'ajouter sur ce formulaire une indication relative à votre souhait d'exercer en premier choix à 80% et joindre le courrier téléchargeable sur le site du SNUipp <http://95.snuipp.fr/spip.php?article1359>

Merci d'en envoyer un double à la section départementale du SNUipp.

Obliger le gouvernement à entendre nos demandes

WWW Signez et faites signer la pétition

<http://www.10000voixpourlaformation.org/>

Rythmes scolaires

L'Académie de médecine a publié un rapport mettant en avant l'**absence de cohérence** entre le rythme de l'enfant et l'organisation de la journée et de la semaine scolaires. Les conclusions de l'Académie de médecine confirment nombre d'observations relevées par les enseignants des écoles et les résultats des recherches sur les rythmes de l'enfant.

La suppression brutale du samedi matin par Xavier Darcos, l'aide personnalisée et l'absence de concertation avec les enseignants et les collectivités locales sur les différentes possibilités ont conduit à adopter un fonctionnement sur quatre jours dans la plupart des écoles.

L'organisation du temps scolaire doit s'effectuer d'abord en pensant à l'intérêt des élèves et cela nécessite un dialogue approfondi entre l'Education Nationale, les enseignants, les chercheurs, les collectivités territoriales et les parents d'élèves. En effet l'organisation du temps scolaire doit également tenir compte de plusieurs facteurs comme l'évolution des conditions de vie, les transports scolaires ou encore la structuration du temps périscolaire.

Cette organisation ne peut pas s'effectuer école par école et **le ministère doit cesser de se défaire**. Il lui revient de

mener des études sur les différents types d'aménagement du temps et leurs conséquences en matière d'apprentissage, de consulter les enseignants et d'organiser une concertation avec les élus locaux et les associations partenaires de l'école afin de fournir les éléments nécessaires à des prises de décisions.

Les observations de l'Académie de médecine confirment la nécessité d'une **remise à plat de l'organisation de la semaine et de la journée scolaires** que demande le SNUipp.

C'est en ce sens que le Conseil Supérieur de l'Education avait adopté un vœu demandant la création d'un groupe de travail.

Le SNUipp regrette que celui-ci ne soit toujours pas mis en place et, pour sa part est disposé pour participer à un observatoire des rythmes de l'enfant.



RASED : option E et G, stratégie d'asphyxie ?

Alors que les besoins du département sont importants et qu'il existe actuellement 39 postes vacants (28 E et 11 G), aucun départ en option E et en option G n'est accordé.

Une "mesure de prudence" pour l'IA par rapport aux 43 postes de Rased actuellement en surnombre sur le Val d'Oise. Le ministre n'ayant donné aucune assurance par rapport à l'avenir de ces postes, l'IA préfère ne pas laisser des collègues s'engager dans une formation qui ne déboucherait peut-être pas sur un exercice effectif dans des postes de Rased. Pour le SNUipp, **cette décision n'est pas acceptable**. Même dans le contexte de l'année dernière où les Rased étaient mis en cause de manière importante, il y a eu au final 7 départs en E. Pour nous il est rassurant de constater que malgré les risques qui existent les collègues continuent à demander ces formations. Mais la mesure de prudence ne peut servir de justification car **cette situation aboutit à fragiliser à nouveau, voire à faire disparaître**, ces dispositifs pourtant essentiels à la réussite de tous nos élèves.

Cette décision est d'autant plus insupportable que ces départs en formation ne « coûtent » rien au département en terme de remplacement puisque les collègues en formation E ou G ne sont pas remplacés pendant leur stage.

D'autre part en dehors du fait que cette mesure n'anticipe pas les besoins réels de notre département, il y a un risque important que les faisant-fonction actuels (8 sur les 18 candidats) renoncent à exercer sur ce type de poste. L'absence manifeste de volonté de l'éducation nationale de leur proposer une formation correspondant aux exigences attendues dans l'exercice de leur fonction va les contraindre à renoncer à leur projet professionnel. C'est un manque de reconnaissance vis à vis de leur engagement.

Comment en effet comprendre qu'un faisant fonction ayant obtenu un avis favorable de la commission ne soit pas autorisé à partir en stage? Comment comprendre que l'administration le sollicite pour exercer de nouveau cette mission l'année prochaine et lui refuse la formation correspondante? Nous réintervenons auprès de l'IA pour lui demander de **revenir sur sa décision**. Il est indispensable de maintenir des départs en formation dans ces options. Un courrier du SNUipp est également adressé au ministre car des décisions de même nature ont été prises sur plusieurs départements.

Hors Classe : environ 83 places pour 4135 candidats !!!

Un premier examen de l'accès à la hors classe a eu lieu le jeudi 11 février en CAPD.

Les décisions finales de l'IA n'interviendront qu'au mois de mai une fois connues les directives ministérielles en terme de ratio promu/promouvable et en terme de barème. **Deux éléments d'incertitude qui rendent provisoire le classement des collègues.**

a) Le ratio : le ministère n'a pas encore notifié le ratio promu/promouvable. Le maintien de celui de l'an dernier (2% des promovables) serait envisagé. Une telle hypothèse se concrétiserait ainsi sur le 95 : **pour 4135 enseignants** promovables, l'application du ratio de 2% attribue **83 places**. Seulement 83 promus pour 4135 enseignants promovables, il serait vraiment temps que la hors-classe soit transformée en un 12 ième échelon accessible à un plus grand nombre de collègues.

b) Le barème : l'an dernier, une recommandation ministérielle a proposé l'attribution aux directeurs et directrices d'un point supplémentaire pour le barème d'accession à la HC. Cette année, le ministère a l'intention de proposer une nouvelle modification du barème et d'octroyer un point supplémentaire aux collègues directeurs d'établissement spécialisé.

En conclusion, le classement effectué à ce jour, selon le barème de l'an dernier, est susceptible d'être modifié si le ministère confirme le point supplémentaire pour les directeurs d'établissement spécialisés. Quelques collègues seraient concernés et insérés dans le classement actuel.

Tous les collègues qui souhaitent prendre connaissance du classement provisoire peuvent s'adresser au SNUipp 95. Classement définitif et liste des collègues promus lors la CAPD du 11 Mai 2010.

Le problème n'est pas de changer de barème chaque année mais bien d'**augmenter** le contingent d'accès à la hors classe qui est aujourd'hui de 2%. Le texte prévoit pourtant qu'il pourrait être de 15%.

Chaque année, une forte majorité des PE partant à la retraite n'a pas atteint le 11ème échelon. Ce constat n'est pas acceptable. Tout PE doit pouvoir partir en retraite en ayant atteint au moins le 11ème échelon.

Le SNUIPP exige pour les enseignants du 1er degré une classe unique à l'indice terminal 783 avec un rythme unique d'avancement.



FICHE DE CONTROLE SYNDICAL MOUVEMENT DEPARTEMENTAL 2010



Cette fiche permettra aux délégués du personnel de comparer vos éléments de barème et ceux que vous donne l'administration et de procéder à une vérification en cas de désaccord.

Pour les non-syndiqués, merci de joindre une enveloppe timbrée à votre adresse pour que nous puissions vous informer des résultats de la CAPD le jour même.

NOM: _____ PRENOM: _____

NOM DE JEUNE FILLE: _____

Adresse: _____ Ville: _____

Téléphone : _____ Mail : _____

☛ Affectation actuelle: _____ à _____ . Titre provisoire _____ . Titre définitif _____

☛ Enfant(s) à charge (moins de 18 ans et né(s) avant le 01/02/2010) : _____

☛ Ancienneté générale de services au 31/12/2009 : _____ a/ _____ m/ _____ j

☛ Ancienneté dans le poste au 31/08/2010 à TD : _____ a/ _____ m/ _____ j

☛ Ancienneté de direction au 31/08/2010 : _____ a/ _____ m/ _____ j

☛ Ancienneté IMF au 31/08/2010: _____ a/ _____ m/ _____ j

☛ Ancienneté faisant fonction CPC au 31/08/2010 : _____ a/ _____ m/ _____ j

☛ Si vous êtes en REP ou en ZEP dans le même groupe scolaire (sans interruption : congé formation, CLM, congé parental...) complétez le tableau ci-dessous :

	Titre définitif	Titre provisoire	Nom de l'école et commune
Année scolaire 2004/2005			
Année scolaire 2005/2006			
Année scolaire 2006/2007			
Année scolaire 2007/2008			
Année scolaire 2008/2009			
Année scolaire 2009/2010			

☛ Si vous postulez à un emploi de direction veuillez détailler vos services de direction, y compris les intérim dans un département français pour une 1ère nomination à TD :

DATE	LIEU	NOMBRE DE CLASSES

Ce formulaire est aussi disponible sur notre site : <http://95.snuipp.fr/spip.php?article1353>

Merci de nous joindre cette fiche avec une copie de vos vœux (fiche pdf reçue par lprof).

BULLETIN D'ADHESION 2009 - 2010

S
N
U
i
p
p
(FSU)
95
A
D
H
E
S
I
O
N
2
0
0
9
/
2
0
1
0

NOM : M. Mme. Mlle Prénom :

Nom de jeune fille : Date de naissance :

Adresse personnelle (envoi des publications) :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

e-mail :

Etablissement :

Date & Signature

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par l'organisation syndicale.

Je demande au Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC du Val d'Oise de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp Val d'Oise.

La cotisation syndicale ouvrira droit à un crédit d'impôt égal à 66 % du montant de la cotisation sur l'impôt sur les revenus 2010.
Exemple : Pour une cotisation de 100 euros : crédit d'impôt = 66 euros.

COTISATIONS 2009/2010

échelon	insit.	prof. écoles	prof. écoles hors classe
01		94,00	136,00
02		103,00	153,50
03		108,50	165,00
04		114,00	176,50
05		120,50	191,00
06	107,00	128,00	203,50
07	109,50	136,00	215,00
08	115,50	146,00	
09	121,00	155,50	
10	129,00	168,00	
11	141,00	181,00	

Cocher la case correspondant à votre situation

AJOUTER	en €
IPEMF, spécialisés	4,20 €
CPC	7,50 €
CPD	11,30 €
Direction 2 à 4cl.	4,40 €
Direction 5 à 9cl.	8,30 €
Direction 10cl. et+	11,00 €
Direction SEGPA	14,00 €
Direction EREA	33,00 €

- PE1 : 35,00 • AE, AVS, EVS : 50,00 •
 - PE2, Retraités : 94,00 • Mi temps : 75 •
 - Autres temps partiels, congés formation, CPA : au prorata de la cotisation de l'échelon
 - PEGC : 0,51 % du salaire brut
- ➔ Pour toute situation particulière, contacter la section

Le montant de ma cotisation est :
Je paye avec 1 ou 4 chèques à l'ordre de SNUipp Val d'Oise
Je choisis le prélèvement BPRNP (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB).
Indiquer le nombre de prélèvements mensuels souhaités : (10 max d'octobre à juillet)
Je choisis le prélèvement reconductible

L'adhésion au SNUipp comprend le service des publications départementales et nationales du SNUipp et de la FSU.

<p>TITULAIRE DU COMPTE</p> <p>Nom et prénom adresse Code postal Ville</p> <p>COMPTE à DEBITER</p> <p>Code Etablissement Code guichet N° de compte Clé Date Signature</p>	<p>AUTORISATION de PRELEVEMENT</p> <p>J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai directement le différend avec le créancier.</p>	<p>N° NATIONAL EMETTEUR 405.975</p> <p>ORGANISME CREANCIER SNUipp Val d'Oise 26 rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX</p> <p>Etablissement teneur du compte (à compléter SVP)</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
--	--	---

C'est décidé, je me syndique...

Sans syndicat pas d'informations...

Trop cher ! Non ! 66 % de la cotisation est déductible des impôts, et vous pouvez fractionner votre paiement.

